

## Accueil de loisirs

Période du 06/07/2019 au 31/07/2019

Coupon à cocher et à retourner en mairie entre le 18/05/19 et le 13/06/19

NOM et PRENOM de l'enfant.....  
DATE DE NAISSANCE ET CLASSE.....  
NOM DU RESPONSABLE LEGAL .....

NUMERO DE TELEPHONE .....

Semaine du 6 au 10 juillet	Semaine du 13 au 17 juillet (fermé le 14 juillet)	Semaine du 20 au 24 juillet	Semaine du 27 au 31 juillet

**RAPPEL** L'accueil de Loisirs municipal est ouvert aux enfants âgés de 3 ans à 11 ans selon la priorité suivante :

- les enfants de la commune (dans l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription)
- les enfants dont l'un des parents travaille sur la commune
- les enfants confiés durant l'été à des grands parents de la commune

Les enfants ne correspondant à aucun des critères ci-dessus pourront néanmoins être accueillis dans la limite des places disponibles. Il leur sera appliqué une majoration hors commune. L'inscription ne sera définitive qu'après confirmation aux familles. Pour les enfants hors commune cette confirmation n'interviendra qu'après la clôture des inscriptions.

Toutes les informations concernant l'accueil de loisirs sont dans le règlement de fonctionnement que vous trouverez sur notre site internet.